

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION
SECONDAIRE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
AFFAIRES ACADEMIQUES

SERVICE DE L'EDUCATION

P2/1076 du 22/II/1982

REF. SCAS. DPAA. SP. P3

portant promotion au titre de l'année 1979
de Monsieur ALBERT Victor, Professeur Certifié de 1^{er} degré des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.-

LE MINISTRE DE L'EDUCATION, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.F.P.

(/u la Constitution du 11.11.60 ;
(/u la loi 5/60 du 13.11.60 portant amendement de l'article n° 47 de la Constitution du 11.11.60 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/71 du 21.6.51 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.B.

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/EP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.C.F.

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 relatif à l'avancement des fonctionnaires ;
(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire créant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 62/196/EP du 5.7.62 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 portant échelonnement des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 au décret 80/644 du 28.12.60 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 au décret 80/644 du 28.12.60 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la loi 22/150/62 du 9.3.62 au décret 80/644 du 28.12.60 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1979 de Monsieur ALBERT Victor, Professeur Certifié des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.-

III) S E R R E E /-

.../...

Article 1er.- Monsieur L. VICTOR, Professeur Certifié de 3ème échelon des cadres de la catégorie A, Ministère des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, est promu au 4ème échelon de son grade pour compter du 1.10.1974 (Avancement 1974).-

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde pour compter du 1.10.1974, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE, LE 22 Novembre 1982

LE MINISTRE DES SERVICES SOCIAUX,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Colonel Louis SYVAL, C.O.A./-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Antoine MOUNGOU, C.O.A./-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard GOMBO, C.O.A./-

Itini G. S. TONDA, C.O.A./-

AMPLIATION :
JORFC 1
M.E.N. 2
D.G.A.S. 2
D.P.S.A. 2
PETRASSTIC 1
D.F.P. 1
D.B. 1
D.C.F. 1
B/SOLDE 2
SGCM/B.C. 2
DOSSIER DFF ... 3
DOSSIER MFA ... 2
INTERESSE ... 1

Handwritten signature